



Guide de l' élu référent à l'accueil en Livradois-Forez

Ce guide s'adresse aux élus du Livradois-Forez qui souhaitent s'impliquer dans l'accueil de nouveaux habitants, dans leur commune ou leur communauté de communes, et s'inscrire dans la politique d'accueil portée par le Parc Livradois-Forez.

Il a été rédigé suite aux réunions d'échanges entre élus sur le thème de l'accueil de nouveaux arrivants du 6 novembre 2014 et du 14 avril 2015 et s'appuie sur les résultats des ateliers de travail de ces journées.

1. Pourquoi accueillir de nouveaux habitants ?

En Livradois-Forez, la population a cessé de baissé depuis 1999. Mais cette croissance reste très faible (+0,28% entre 1999 et 2005). Et cette évolution démographique est contrastée, les zones péri urbaines gagnant plus fortement des habitants que les zones rurales et le secteur de Thiers, et certaines communes perdent encore des habitants.

La population continue de vieillir et la natalité reste faible. La croissance démographique est donc exclusivement due au solde migratoire positif, le solde naturel restant, lui, négatif. Fermeture de classes, précarité du petit commerce, désertification des centres bourgs, problèmes de transmission d'entreprises... les effets de la perte d'habitants sont bien connus. **Le dynamisme du territoire dépend donc largement des politiques d'accueil et d'attractivité.**

Une politique d'accueil est un moyen pour :

- lutter contre le « fatalisme démographique »
- favoriser le dynamisme économique du territoire
- maintenir une population et des services de qualité

2. Quelle organisation du territoire pour bien accueillir ?

Les politiques d'accueil sont un jeu de « poupées russes » :

Le Massif Central, qui regroupe actuellement 6 régions, affirme l'accueil de nouvelles populations dans les zones rurales et particulièrement de moyenne montagne comme l'une de ses priorités. Il propose des appels à projet qui financent des postes d'animation de ces politiques d'accueil, dont le Parc Livradois-Forez bénéficie depuis 5 ans.

La Charte du réseau Cap'Actif résume la politique d'accueil partagée par les différents partenaires du Parc Livradois Forez. Celui-ci fédère collectivité et structures d'accompagnement à la création d'entreprise pour structurer une offre d'accueil de qualité et accompagner au mieux les porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire. Une dizaine de partenaires techniques sont donc présents aux coté du Parc et des communautés de communes pour aider les nouveaux habitants à s'installer. **La Charte décrit les objectifs communs de cette politique et les engagements de chacun :**

La Région Auvergne a fait de l'accueil une priorité régionale. L'Agence de Développement des Territoires d'Auvergne, l'ARDTA, assure la communication, les actions de prospection, et l'animation d'un réseau « Accueil Auvergne ». Elle propose de nombreux outils pour l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets.

Le Parc Livradois-Forez porte une politique d'accueil locale, il anime notamment le **réseau Cap'Actif**. Il co-anime également les « Cap'Offres », accueille et oriente les porteurs de projet, identifie les potentiels d'activités du territoire.

Les Communautés de communes membres du réseau Cap'Actif sont l'interlocuteur de proximité. Echelon de recensement des offres et d'accueil des porteurs de projet, elles apportent une connaissance fine de leur territoire.

En signant la Charte du Réseau, les communautés de communes se sont engagées sur différents points afin d'avoir une politique d'accueil homogène sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ces engagements est propre à chaque communauté de communes.

- **Participer à la construction et à la diffusion d'une offre d'accueil à destination des porteurs de projets.**

En recensant les locaux d'activité disponibles sur son territoire

En valorisant ces offres sur les sites internet www.auvergnelife.tv de l'Agence des Territoires d'Auvergne, sur le site www.capactif.com et sur le site des Communautés de Communes.

En organisant une fois par an avec le Parc Livradois-Forez et les Chambres consulaires un comité « Cap'Offres »

- **Accueillir, informer et orienter les porteurs de projet qui s'adressent à la Communauté de commune ; et à les accompagner dans leur projet d'installation sur le territoire.**
- **Assurer un suivi des entreprises nouvellement créées.**

En allant rencontrer les entreprises créées dans l'année

En leur proposant de les faire connaître via les supports de communication de la Communauté de communes

Les Communes : lieu de proximité privilégié, c'est bien souvent à la mairie que le nouvel arrivant s'adresse en premier ! Le délégué à l'accueil a alors toute son importance pour accueillir le nouvel arrivant et faire le lien avec les autres acteurs de l'accueil.

3. Qu'est-ce qu'un élu référent à l'accueil ?

Un élu « référent à l'accueil » est l'interlocuteur privilégié du candidat à l'installation et du nouvel habitant pour son intégration sur le territoire, quelle que soit son activité (agricole, commerciale, artisanale...)

Au-delà de l'aide apporté par l'agent de développement ou la chargée de mission accueil, l'élu assure un lien avec le territoire, avec la société civile. Il présente, met en valeur, introduit, décrypte... Il a un rôle de facilitateur.

Il est aussi le symbole d'un territoire accueillant : « oui nous avons envie que vous vous installiez chez nous ».

4. Comment accueillir de nouveaux habitants ?

Accueillir de nouveaux habitants ne se réduit pas à une poignée de main lors du pot de bienvenu ! C'est un travail de longue haleine.

Développer l'attractivité de son territoire, l'équiper des équipements et services attendus par les nouveaux habitants en termes de loisirs, culture, services...

Attirer : connaître son territoire et le faire aimer ; savoir communiquer ; faire des habitants des ambassadeurs permanents de leur territoire ; participer aux campagnes régionales de prospection de nouveaux habitants

Informier : avoir l'information et savoir la rendre disponible ; structurer l'offre d'accueil du territoire et la faire connaître

Accompagner : le projet professionnel mais aussi le projet de vie, à tous les stades d'avancement. Fournir l'information, faciliter les démarches, présenter les personnes ressources...

Intégrer : faciliter l'intégration de la personne installée, en simplifiant ses démarches ou en l'introduisant dans les cercles associatifs.

Que dit la « La charte national de l'accueil » ?

- les élus et responsables du territoire doivent affirmer leur volonté d'accueillir de nouvelles populations pour développer une « culture de l'accueil » et faire partager cet objectif par les populations locales

- une politique d'accueil vise notamment à améliorer l'attractivité globale du territoire en agissant sur ses conditions d'activités économiques (renouvellement et développement de l'existant, accueil et construction de nouvelles activités...), de réceptivité (logement, foncier...) et d'habitabilité (services, environnement, vie socioculturelle...)
- une politique d'accueil nécessite de faire émerger et structurer l'offre globale du territoire (en matière économique, résidentielle et de services), afin de la rendre lisible et de la faire connaître. Cette mise en perspective de l'offre du territoire passe par un partage, par ses acteurs, d'informations qualifiées et localisées, dans le respect de leurs responsabilités et compétences respectives
- une politique d'accueil s'appuie sur un accompagnement du projet de vie et du projet d'activité des migrants en lien avec les spécificités du territoire. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée, avant et après leur installation. Il vise à renforcer les chances de réussite, éviter ou résoudre des tensions avec les populations locales, faire en sorte que les nouveaux arrivants s'intègrent dans le territoire et participent à son développement. Cet accompagnement est assuré par les différents acteurs du territoire en fonction de leurs compétences respectives, dans un souci de complémentarité et d'approche globale visant à optimiser la qualité du service rendu
- les politiques d'accueil s'appuient sur des moyens dédiés (humains, techniques, financiers...). Ils sont définis au niveau de chaque territoire mais permettent, a minima, d'organiser, développer, animer le réseau des acteurs locaux de l'accueil, et d'offrir une porte d'entrée sur le territoire clairement identifiable par les migrants.]

5. Les engagements de l'élu référent à l'accueil

L'élu référent à l'accueil s'engage à (voir la fiche d'engagements) :

Repérer les locaux vacants

Connaitre l'offre de son territoire et participer aux Cap'Offres

Orienter les porteurs de projet vers l'agent de développement de sa communauté de communes

Rencontrer les porteurs de projet en lien avec l'agent de développement de sa communauté de communes

Leur remettre le livret d'accueil

Rencontrer les nouveaux entrepreneurs

Participer au réseau des élus référents à l'accueil du Livradois-Forez

6. La boîte à idée : Quelles autres actions mettre en place ?

Au-delà de ces engagements, l' élu référent à l'accueil peut :

Inciter son conseil communautaire à :

- Mettre en œuvre des équipements structurants et de services répondant aux besoins des habitants et des attentes des nouveaux habitants (loisirs, services, transports, culture...)
- Avoir une stratégie de communication (sur les points forts du territoire, sur un public ciblé en particulier...); qui pourra être relayée à différentes échelles (Parc Livradois-Forez, Région...)
- Proposer un service d'information sur les logements disponibles

Inciter son conseil municipal à :

- Recenser les nouveaux habitants (listes électorales, associations, écoles...)
- Inviter les nouveaux habitants à des pots d'accueil (avec des habitants, des commerçants...)
- Proposer à la secrétaire de mairie une formation sur la politique d'accueil du Parc et le réseau Cap'Actif

S'impliquer dans le réseau des élus référents à l'accueil pour :

- Participer à l'amélioration de ce guide pour les élus référents à l'accueil
- Participer à l'élaboration d'un guide du nouvel habitant
- S'informer/se former sur les dispositifs existants
- Connaître son territoire et savoir le présenter
- Impulser un accueil citoyen dans votre commune/communauté de communes
- Impulser un réseau de nouveaux installés

Etre attentif sur son territoire aux activités à développer.

Participer au Cap'Offres de sa communauté de communes.



Engagements de l' élu(e) référent à l'accueil

Je m'engage à participer au repérage des locaux vacants,

en tenant la communauté de communes informée des locaux d'activité à vendre ou à louer.

Je m'engage à me tenir informé(e) de l'offre de mon territoire (locaux d'activité, entreprises ou exploitations à transmettre, activités à développer)

en participant aux réunions Cap'Offres et en consultant les sites www.auvergnelife.tv et www.capactif.com.

Je m'engage à orienter les porteurs de projet que je rencontre

vers l'agent de développement ou à défaut vers le chargé de mission Accueil du parc, et à les tenir informés des actions entreprises auprès d'eux.

Je m'engage à rencontrer les porteurs de projet suivis par l'agent de développement de ma communauté de communes

lors de leur venue sur le territoire dans le cadre d'une résidence courte, ou lors de leur installation.

Je m'engage à leur remettre le livret d'accueil

et à leur fournir toute information, expérience ou contact pouvant faciliter leur installation.

Je m'engage à rencontrer les nouveaux entrepreneurs de mon territoire

en lien avec l'agent de développement de la communauté de commune qui planifie ces rencontres.

Je m'engage à participer au réseau des élus référents à l'accueil du Livradois-Forez

en venant aux rencontres deux fois par an.

Nom :

Commune ou communauté de communes représentée :

Signature :

Ces engagements entrent dans le cadre du dispositif « *Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire* », encadré par le référentiel de certification AFAQ Engagement de Service "Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire" REF 208-01.